



Relevé de remarques et de décisions de la réunion de la Commission n°2

22 janvier 2019, salle de réunion du Parc, St Pons de Thomières

Sous la présidence de Madame Marie-Pierre PONS, élue référente du Plan Climat Energie Territorial, Conseillère Départementale de l'Hérault

Etaient présents :

Monsieur Serge CAZALS, Conseiller municipal d'Anglès, Vice-Président du Parc
Madame Christiane BEZIAT, Conseillère Municipale, commune de St Jean de Minervois
Monsieur Michel BERTHOUMIEUX, Conseiller Municipal, commune de Ferrières
Monsieur Christian LAGASSE, Maire de Cambounès, représentant du SCOT PETR Hautes Terres d'Oc
Monsieur André CABROL, représentant de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc
Monsieur Xavier BEAUSSART, adjoint à la direction du Parc
Monsieur Frédéric PEREIRA, chargé de mission Energie du Parc

Pour la présentation du projet éolien sur Castanet-le-Haut et Murat-sur-Vèbre :

Madame Elise TOURPIN et Monsieur Frédéric MADEC, représentants de la société SAMEOLE
Un représentant du bureau d'études EXEN
Monsieur Bernard MAS, adjoint à la mairie de Murat-sur-Vèbre
Monsieur Max ALLIES, maire de Castanet-le-Haut
Messieurs Marcel CARON et Jacques BIAU, représentants du Collectif Toutes Nos Énergies

Pour la présentation du projet éolien sur Barre et Murat-sur-Vèbre

Monsieur Matthieu BIRBA, représentant de la société VALECO

Etaient excusés :

Monsieur Daniel VIAELLE, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn, Président du Parc
Monsieur Alain COUZINIE, Maire d'Arfons, Vice-Président du Parc
Madame Florence ESTRABAUD, Conseillère Départementale du Tarn
Madame Harmonie GONZALEZ, Maire de Cassagnoles
Madame Brigitte PAILHE FERNANDEZ et Claude CULIE, représentants de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
Monsieur Gérard JOUANY, Adjoint au maire, commune de St Julien
Mesdames Valérie VINAY et Sandrine BONNET, représentants Michel BOSSI Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Tarn
Monsieur Jean-Louis HORMIERE, Président de la Chambre de métiers du Tarn
Monsieur Jean-Baptiste DE CLOCK, représentant Jérôme DESPEY Président de la Chambre d'Agriculture 34

Pour la présentation du projet solaire sur Burlats

Monsieur Etienne TRICHARD, représentant de la société Kronos Solar

Etaient absents :

Monsieur Vincent GAREL, Conseiller Régional de la Région Occitanie
Madame Maud BODKIN, Conseillère Départementale de l'Hérault
Monsieur Michel CASTAN, Maire du Rialet, Vice-Président du Parc
Monsieur Alain ROUANET, Conseiller Municipal, commune des Verreries-de-Moussans
Monsieur André DELJARRY, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Hérault

Madame Marie-Pierre PONS ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Projet de parc éolien sur les communes de Murat-sur-Vèbre et Castanet-le-Haut - société SAMEOLE - pour observations du PnrHL:

L'équipe technique du PnrHL présente :

- Les remarques apportées à SAMEOLE dans le courrier d'observations du PnrHL de novembre 2018, sur la base d'un plan de situation ;
- Les raisons du classement du secteur étudié en sensibilité forte du document de référence éolien du PnrHL.

Une présentation du projet est effectuée par les représentants de la société SAMEOLE (voir le diaporama « 2019-01-21_présentation Castanet-Murat PNRHL..pdf ») :

- Présentation de la société SAMEOLE
- Localisation et historique du projet du Cap Estève
- Caractéristiques techniques
- Sensibilité du secteur étudié par rapport au document de référence éolien du PnrHL
- Analyse environnementale
- Analyse paysagère : cartographies, photomontages
- Enjeux écologiques, patrimoniaux, paysagers
- Démarches de concertation mises en place
- Aspects socio-économiques
- Planning prévisionnel

Des remarques sont formulées par Monsieur Max ALLIES :

- Le secteur étudié est une zone forestière communale, principalement plantée de résineux ;
- La commune de Castanet-le-Haut est impactée par plusieurs projets aveyronnais. La mairie en a attaqué certains au tribunal (perdu) ;
- Une attention particulière doit être portée à la zone de chasse de l'Aigle Royal et aux chiroptères ;
- Le conseil municipal est favorable à un projet sur le secteur étudié, pas ailleurs ;
- Il n'y a pas de volonté de la commune de rentrer dans le capital du projet ;
- Les 6 éoliennes d'EDF existantes ont nécessité un investissement de 16 millions d'euros avec un taux de retour sur investissement de 5 ans.

Des remarques sont formulées par Monsieur Bernard MAS :

- Le conseil municipal est favorable au projet ;
- Un autre projet sur la commune (projet de la Baraque) est porté par la société SAMEOLE.

Suite aux questions des membres de la Commission, des précisions sont apportées par les représentants de la société SAMEOLE :

- Ce projet est une extension des parcs existants vers le Nord Est ;
- 4 à 6 éoliennes possibles, de 110 à 125 m ;
- Concernant le foncier, il est communal sur Castanet-le-Haut et appartient au groupement forestier de Senausses sur Murat-sur-Vèbre ;
- Concernant le volet environnemental :
 - o L'Aigle royal n'a pas été contacté lors des observations sur site. Ils sont toujours dans l'attente de données suite à la demande faite à l'association BECOT pour obtenir les résultats des balises GPS placées sur certains individus.
 - o Ils ont observé un comportement à risque d'une Bondrée apivore. D'ailleurs les études post-implantation des éoliennes proches ont fait état d'une mortalité pour cette espèce ;

- L'activité des chiroptères est surtout présente en septembre, ce qui correspond au mois où il y a eu une mortalité significative recensée sur les parcs éoliens proches
- Ils préconisent la mise en place de systèmes d'effarouchement et de régulation sur le parc éolien projeté.
- Concernant le volet paysager, les ZIV présentées prennent en compte le relief mais pas le boisement.
- Une implantation optimisée permettrait de mettre 8 éoliennes. Toutefois, au vu des contraintes, environ 5 seraient envisageables.
- Concernant le volet concertation :
 - 10 personnes sont venues à la permanence de Murat-sur-Vèbre , une douzaine à Castanet-le-Haut.
 - Il n'y a pas eu de courrier envoyé aux habitants de Cambon-et-Salvergues. Un contact est prévu avec Mme le Maire prochainement.
- Concernant la fiscalité, maintenant 20% de l'IFER est orientée vers la commune d'implantation pour les éoliennes mises en place à partir de 2019.
- Ils prévoient un dépôt du dossier au printemps.

Des précisions sont demandées par les représentants du Collectif Toutes Nos Énergies :

- Est-ce que ce sont uniquement des boisements de résineux concernés, alors que la zone est également boisée de hêtraies ? SAMEOLE le confirme.
- Quels sont les résultats de la concertation ? SAMEOLE indique que :
 - 1 personne, habitant au hameau de Boissezon, s'est exprimée contre le projet à Murat-sur-Vèbre ;
 - Sur Castanet-le-Haut ce sont surtout des habitants du hameau de Ginestet qui se sont déplacés. Ils n'étaient pas défavorables sauf une personne, berger professionnel présent depuis quelques mois et qui leur a demandé un photomontage depuis le cœur du hameau.
- Quelles sont les distances par rapport aux hameaux ? SAMEOLE indique que le hameau de Faulat, composé de résidences secondaires, est à 550 m. L'unique personne habitant à Les Clèdes, non opposée au projet, vient de décéder.

Les représentants du Collectif Toutes Nos Énergies estiment que les présentations faites restent encore peu documentées concernant le volet environnemental.

Les représentants de la société SAMEOLE, des mairies concernées et du Collectif Toutes Nos Énergies sortent de la salle.

- (...)

Projet de parc éolien en Repowering – société VALECO– communes de Barre et Murat-sur-Vèbre : pour avis du PnrHL

Une présentation du projet est effectuée par l'équipe technique du PnrHL (voir le diaporama « C2_190122.pdf ») :

- Localisation du projet et contexte éolien
- Sensibilité du secteur étudié par rapport au document de référence éolien du PnrHL
- Etat actuel : 12 machines réparties en 2 parcs éoliens
- Suivis environnementaux post-implantation effectués
- Rappel du courrier d'observations de juin 2017 suite à la présentation en Commission 2
- Implantation du nouveau projet de Cambaynard : 9 machines de 119 m et d'une puissance de 3 MW chacune

- Etapes prévues pour le démantèlement du parc existant
- Démarches de concertation mises en place
- Distance aux habitations
- Synthèse des enjeux environnementaux et paysagers, préconisations de l'équipe technique du PnrHL
- Recevabilité du dossier selon les critères du PnrHL

Des remarques sont apportées par le représentant de la société VALECO :

- Démantèlement : les fondations seront retirées sur 1 mètre de profondeur pour 10 des 12 éoliennes ;
- Raccordement : le branchement actuel vers Lacaune est conservé, le reste ira à Couffrau sur le poste public car leur poste privé est saturé ;
- L'implantation ne concerne que des terrains privés ;
- Concernant la concertation :
 - o Ils ont bien conscience que les actions réalisées sont incomplètes car la définition de l'implantation a pris plus de temps que prévu.
 - o La mairie de Murat-sur-Vèbre vient de délibérer favorablement pour le projet ;
 - o Ils n'ont eu le retour que de 2 personnes qui souhaitaient obtenir des compléments d'information ;
- L'implantation actuelle comporte des éoliennes à moins de 500 mètres d'habitations, ce qui n'est plus possible.
- Pour répondre à la législation au niveau acoustique, du bridage est prévu. Concernant les éoliennes en place, il n'y a jamais eu de plainte.
- Les propriétaires qui n'auront plus d'éoliennes suite à la modification d'implantation, seront rémunérés comme ceux qui en ont une ;

Les représentants du Collectif Toutes Nos Énergies estiment que les nouvelles éoliennes seront plus impactantes que les anciennes car leur surface de balayage sera plus importante. Ils alertent également sur les problématiques que posent les projets de repowering. Voir le document envoyé par TNE : « 2019-01-10_alerte repow par TNE.pdf »

Les représentants de la société VALECO et du Collectif Toutes Nos Énergies sortent de la salle.

(...)